

Les provinces tomberont au champ d'honneur de la gouvernance

Libéraux et cdH devraient accepter de supprimer l'institution provinciale, une des exigences clés d'Ecolo en matière de bonne gouvernance.

MARTIN BUXANT

C'est bien connu: il y a deux manières d'arracher un sparadrap. Soit on fait durer le supplice en procédant millimètre après millimètre, soit on y va franchement. Il apparaît aujourd'hui que libéraux et centristes, dans un souci évident de plaire à Ecolo, seraient disposés à biffer l'institution provinciale – une institution intermédiaire et assez lourde surtout connue, aujourd'hui, pour offrir un terrain d'accueil confortable pour les parachutés politiques en tous genres.

Mais pas dit, à ce stade, que la mesure passe sans écueil dans les rangs bleu et orange. Un baron bleu explique: «On va le

faire, nous n'avons pas le choix, ce n'est pas de gaieté de cœur, mais on se rend bien compte qu'on n'a plus réellement d'argument pour défendre les provinces». La suppression des provinces est une exigence de longue date de la part des écologistes et ce serait certainement un trophée à accrocher dans leur cabane. Cet empressement des libéraux et du cdH – un arrachage de sparadrap en règle – est évidemment à mettre sur l'envie – et le besoin – qu'ont ces deux partis de rouler avec les verts s'ils veulent se passer du Parti socialiste dans de futures coalitions régionales. Au vrai, de sources bien informées, l'axe Chastel/Lutgen tourne plutôt bien; les deux

responsables sont en contact étroit et les perspectives vont être approfondies ce mardi lors d'une nouvelle rencontre entre les deux présidents.

«En Wallonie, les choses pourraient aller relativement rapidement», témoigne-t-on de part et d'autre. C'est là que les positions sont les plus proches et que la nécessité de recourir à un troisième larron est la moins pressante – cdH et MR peuvent envisager les choses à deux, même si c'est très juste.

C'est que la suppression des provinces ne sera pas un prix assez élevé pour Ecolo. Il y a la question du décumul intégral des mandats, un point que les verts défendent pied-à-pied, mais sur lequel MR et cdH calent. Des solutions hybrides pourraient être envisagées: descendre le seuil de cumul aux bourgmestres et échevins des localités de 20.000 habitants (plutôt que 50.000), mais pour Ecolo, ce sera loin d'être suffisant. Autre point de désaccord, toujours au chapitre de la gouvernance, sur le plafonnement des rémunérations: les verts veulent tout pla-

fonner à 100% des indemnités parlementaires et inclure dans ce plafond les rémunérations privées. Ni le MR ni le cdH ne peuvent s'inscrire dans ce plafond. En outre, la compatibilité des programmes socio-économiques d'Ecolo avec ceux des deux autres formations politiques apparaît tout sauf évidente. Et les verts doivent avoir, de leur côté, une rencontre avec le président du PS ce mercredi – même si là aussi on ne voit pas bien ce qui pourrait en advenir.

Milquet ciblée

A Bruxelles, la donne est singulièrement compliquée par DéFI. Olivier Maingain campe, en effet, sur une position demandant l'exclusion de tous les mandataires liés de près ou de loin aux affaires de mauvaise gouvernance – ciblant entre autres l'ex-présidente du cdH Joëlle Milquet. «On ne peut plus faire de demi-mesure», confirme-t-on chez DéFI, «on ne peut plus se permettre de jeter l'opprobre sur l'ensemble de la classe politique simplement parce que certains fautent. Ils doivent partir ou du moins, être écartés temporairement de la vie publique», maintient-on chez DéFI. Au cdH, on considère ceci comme de l'acharnement: «C'est du jamais vu que de vouloir à ce point-là faire rouler des têtes; nous ne pouvons pas céder à ce chantage, ce n'est simplement pas démocratique», explique-t-on en haut lieu orange. Et chez DéFI, on en remet une couche: «Il n'y a aucun scotchage de DéFI avec le Parti socialiste comme on essaye de le faire croire, simplement, le cdH a trempé dans toutes les affaires de mauvaise gouvernance, maintenant, ils ont été les premiers à aller se confesser et ils se pensent absous», fulmine un cadre amarante.

DéFI se défend d'être «scotché» au PS, même si voir la majorité voler en éclats ne l'amuse pas

Les conditions émises par Olivier Maingain ne seraient-elles pas autant d'obstacles posés à l'encontre de toute nouvelle majorité? Du tout, assure-t-on chez DéFI. Où l'on demande un brin de cohérence.

BENOÎT MATHIEU

C'était à craindre, et cela risque de se vérifier. Après le quitte ou double politique de Benoît Lutgen, la pelote bruxelloise sera autrement plus complexe à démêler qu'en Wallonie. Au sud du pays, quelque part, le MR a la main, et un axe MR-cdH pourrait peut-être voir le jour sans trop de difficultés (lire ci-dessus).

A Bruxelles, par contre, c'est autre chose. Là, le faiseur de rois, c'est DéFI, incontournable dans toutes les coalitions possibles et imaginables. Du coup, vous pensez bien, tout le monde scrute les humeurs amarantes – qui en laissent plus d'un perplexe. Le président Olivier Maingain, en réclamant la tête de certains – et non des moindres, comme Joëlle Milquet (cdH) – n'en fait-il pas

trop? Et ne ferme-t-il pas par là la porte à toute autre majorité que l'actuelle? Ce faisant, le parti, plus implanté dans le sud-est de Bruxelles, à l'exception notoire de Schaerbeek, ne risque-t-il pas de fâcher son électeur, en donnant l'impression d'être «scotché» au PS bruxellois?

Pour l'heure, même si certains ruinent certainement dans leur coin, personne ne remet en question la ligne imprimée par le tout-puissant président. «Tout le bureau du parti est d'accord là-dessus», insiste Bernard Clerfayt, bourgmestre de Schaerbeek. La première phase, c'est d'améliorer la gouvernance. A chaque parti de balayer devant sa porte. Fallait-il pour autant lancer des noms en pâture? On est partagés, chez DéFI. «Quelques-uns ont indiqué que ce n'était pas nécessaire et que les partis sauraient de qui il s'agit», glisse Bernard Clerfayt. «Mais ne pas citer de noms, cela aurait été hypocrite», estime pour sa part le député bruxellois Emmanuel De Bok.

Le divorce pèse encore

Ne serait-il toutefois pas l'heure de se distancier du PS, puisque le cdH a retiré la prise? Les choses ne sont pas si simples. «Là, DéFI a tout intérêt à faire monter les enchères et à garder deux fers au feu», analyse Paul Wynants, professeur d'histoire politique à l'université de Namur. Histoire d'obtenir le plus de concessions possible – pourquoi pas la ministre-présidence.

Et il ne faudrait pas oublier ceci: envoyer valser le PS, c'est accueillir le MR. «Ne vaut-il pas mieux, pour DéFI, d'apparaître en contrepois du PS, avec la visibilité que cela suppose, plutôt que reformer le couple avec le MR? D'autant plus que la rupture avec le MR a laissé des traces qui sont encore bien présentes – un contentieux financier existe toujours. Cette rancœur ne concerne pas qu'Olivier Maingain, mais vit aussi dans certaines communes, où des élus locaux ne se sentaient pas considérés par le MR comme des interlocuteurs valables.»

N'allez par ailleurs pas dire au ministre bruxellois Didier Gosuin que son parti a l'air d'être collé dans les

jupes du PS. «Mais enfin! À la Ville de Bruxelles, a-t-on vu le MR lâcher le PS? A Liège, où a éclaté l'affaire Publifin, le cdH n'est-il pas en majorité avec le PS? Et à la province de Liège, MR et PS ne sont-ils pas ensemble? Que cdH et MR se 'déscoltent' du PS partout où il y a eu scandale, s'ils veulent être cohérents. Sinon, c'est du petit jeu politique. Je rappelle que la Région bruxelloise n'est en rien touchée par les affaires!»

Sinon, assure Didier Gosuin, DéFI n'a pas d'exclusive. Un bémol, tout de même. «C'est hallucinant que cela ne pèse pas plus. Mais nous avons un accord de gouvernement et sommes occupés à mettre en œuvre sa politique. Avons-nous le droit de déclarer cette législature perdue? Cinq ans?» Un programme de gouvernement qui n'est pas de gauche, décoche-t-il à l'attention de son électeur, justement. «C'est un compromis entre 6 partis, dont le cdH, le CD&V et l'Open Vld. Un accord équilibré, de type centriste. Et si demain on embarque le MR à la place du PS, on ne va pas pour autant débarquer le sp.a.» Cela ne serait donc pas non plus le grand chambardement.

En refusant l'allongement du tronc commun, le MR met une bombe sous le Pacte d'excellence

Hier matin, le président du MR a déclaré qu'il s'opposerait à l'allongement du tronc commun à 15 ans. Une petite bombe de nature à faire sauter le Pacte d'excellence...

NATHALIE BAMPS

En politique, il ne faut jamais mettre la charrue avant les bœufs, c'est bien connu. Les déclarations d'Olivier Chastel, le président du MR, sur le Pacte d'excellence et son refus d'un allongement du tronc commun (c'était au micro de Bel RTL lundi matin) sont donc à prendre avec des pincettes. On n'en est pas encore là (phrase favorite des négociateurs politiques en début de course). Mais quand même...

«L'allongement du tronc commun, nous y sommes opposés, et ce sera sur la table des négociations (d'une nouvelle majorité)», a déclaré Chastel.

Ce n'est évidemment pas un scoop. La cheffe de groupe MR au parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles n'a cessé de critiquer cet allongement du tronc commun tout au long des travaux du Pacte. Il n'a pas fait l'unanimité au sein même des acteurs qui ont négocié le texte visant à réformer l'enseignement. Et même la ministre, Marie-Martine Schyns, s'est montrée prudente suite aux nombreuses inquiétudes sur ce point, expliquant

à qui voulait l'entendre qu'il faudrait environ 10 ans pour que les choix d'orientation se posent à 15 ans (plutôt que 14 ans aujourd'hui). Et que dans l'intervalle, le renforcement du tronc commun (qui va en parallèle avec son allongement), serait piloté de près, évalué, voire rectifié si besoin. Rien n'est figé.

Mais entre le fait d'évaluer et rectifier une mesure prise, et la supprimer d'emblée, il y a un fossé. Fossé que le MR pourrait être prêt à franchir. Avec quelles conséquences?

Un subtil équilibre

L'impact d'une telle décision sur l'ensemble du Pacte pourrait être radical. La mort de cette réforme en

maturation depuis trois ans? A plusieurs sources, on le craint...

Pourquoi? Parce que cet allongement et ce renforcement du tronc commun (la période de scolarité entre 5 ans et 15 ans où les élèves seraient soumis aux mêmes orientations), c'est l'un des gros piliers du pacte. Il tient debout grâce à l'équilibre trouvé avec l'autre gros pilier, celui de la gouvernance (monitoring des établissements, évaluation des professeurs, renforcement des directions d'écoles, temps de travail, pratiques collaboratives,...). Toucher à l'un ou l'autre, c'est faire vaciller tout l'édifice, et

risquer qu'il s'écroule. Un acteur est très clair: *«si on touche au tronc commun, on touchera à la gouvernance. Et tout sera à rediscuter».*

Or, rouvrir les négociations, il n'en est pas question. Les acteurs qui ont négocié le Pacte (syndicats, pouvoirs organisateurs, associations de parents) ont été clairs la semaine dernière sur ce point: *«toute remise en cause d'un élément qui fait partie des équilibres du Pacte revient à remettre en cause l'existence du Pacte lui-même».* Leur communiqué est limpide: *«il est exclu pour les organisations qui ont coconstruit le pacte pendant deux ans de rouvrir leurs discussions et repartir dans la recherche de nouveaux équilibres».*

Ajoutez à cela qu'il n'y a pas que les équilibres de nature «politique» qui pourraient être remis en cause si on laissait tomber l'allongement du tronc commun. L'équilibre budgétaire aussi se trouverait malmené. Le pacte nécessite un investissement de 250 millions d'euros, mais table aussi sur des effets retour. Comme celui de l'allongement du tronc commun, qui doit permettre une économie de 44 millions d'euros. Une somme qui doit être réinvestie, en partie, dans les mesures de remédiation, de lutte contre l'échec scolaire. *«L'épure budgétaire ne tiendra plus la route, comment financera-t-on cela?»*, se demande un des acteurs.

L'allongement du tronc commun, nous y sommes opposés, et ce sera sur la table des négociations.»

LIVIER CHASTEL
RÉSIDENT DU MR

«Pas de cadavres dans le placard», assure Lacroix

Le ministre wallon du Budget Christophe Lacroix (PS) a assuré aux députés – non sans trahir à plusieurs reprises son amertume vis-à-vis du cdH – qu'il ne laissait pas de mauvaises surprises budgétaires à son successeur, lundi lors de la discussion de l'ajustement budgétaire en commission du Parlement wallon. Le cdH a garanti qu'il voterait cet ajustement.

Parlant de «chaos politique et gravissime» généré par le renoncement du cdH à gouverner avec le PS, Lacroix a affirmé avoir pour sa part «tenu parole et gardé le cap» budgétaire.

taire.

L'objectif du budget initial 2017 (300 millions d'euros de déficit, hors dépenses exceptionnelles liées à la sécurité et la lutte contre le radicalisme) n'a pas été modifié lors de l'ajustement de mai dernier, justifié par les investissements stratégiques.

Depuis 2014, «le déficit a été réduit petit à petit en évitant les effets d'annonce, sans plonger les mains dans les poches des citoyens et des entreprises», a réaffirmé Lacroix. La situation budgétaire de la Wallonie reste «difficile, mais je ne laisse pas de cadavres dans le placard», a-t-il lancé. Le socia-

liste, qui a succédé en 2014 à André Antoine (cdH), dit avoir «remis à plat, en trois années de législature, l'entièreté de la comptabilité publique wallonne».

Regrettant de ne plus disposer de la légitimité d'une majorité parlementaire «qui est aujourd'hui morte», le ministre a exhorté les députés à approuver mercredi, en séance plénière, le projet de décret instaurant le mécanisme de temporisation des certificats verts.

Lacroix a affirmé avoir pour sa part «tenu

parole et gardé le cap» budgétaire.

Ce mécanisme, en recourant aux surplus de trésorerie de plusieurs organismes wallons, doit permettre «d'éviter que la facture des ménages qui n'ont pas installé de panneaux photovoltaïques augmente de 50 euros».

Malgré le divorce du cdH d'avec le PS, le chef de groupe PS Christophe Collignon et son homologue du cdH Dimitri Fourny ont expliqué ne pas vouloir bloquer les débats «dans l'intérêt des Wallons». **BELGA**

VILLE DE BRUXELLES

PASCAL PERAÏTA REFUSERA DE RÉPONDRE

La dernière séance du conseil communal de la Ville de Bruxelles avant les vacances a été l'occasion d'entériner un jeu de chaises musicales provoqué par le scandale du Samusocial.

Les démissions du bourgmestre Yvan Mayeur, et de la présidente du CPAS Pascale Peraïta, ont ainsi été actées, de même que celle de l'échevine sp.a Ans Persoons. Pascale Peraïta a aussi démissionné de son mandat de conseiller communal à la Ville de Bruxelles, a affirmé le premier échevin de la Ville de Bruxelles, Alain Courtois (MR), qui présidait la séance.

La candidature de Philippe Close (PS) pour la fonction de bourgmestre a été confirmée. Il est soutenu par une majorité de son groupe politique et du conseil communal. Close devrait être nommé au cours des semaines à venir. Ahmed El Ktibi (PS), échevin de l'Environnement,

occupera la présidence du CPAS.

Par ailleurs, **Pascale Peraïta refusera de répondre aux questions de la commission d'enquête** sur le fonctionnement du Samusocial, selon la RTBF. L'avocat de Pascale Peraïta l'a fait savoir par courrier aux membres de la commission.

«Conformément aux normes de droit belge et supranationales concernant le droit au silence et tout en voulant respecter pleinement le secret de l'instruction, ma cliente, sur mes conseils, a d'ores et déjà fait le choix de ne répondre à aucune question en provenance des commissaires, décidant ainsi de réserver toutes ses déclarations pour les autorités judiciaires», indique Quentin Wauters. «Ce faisant, la convocation de ma cliente ne paraît pas indispensable à l'avancée de vos travaux.»

Pascale Peraïta, ex-présidente du CPAS de Bruxelles, a été administratrice déléguée du Samusocial, l'ASBL qui propose une aide d'urgence aux sans-abri. Elle est mise en cause pour la gestion de l'ASBL et l'octroi de jetons de présence élevés aux administrateurs. **BELGA**

Les intercommunales doivent rémunérer les administrateurs

Guberna estime qu'il faut choisir des administrateurs représentatifs du public, mais motivés et expérimentés. L'institut plaide pour la transparence totale.

PHILIPPE LAWSON

Apprécié pour son expertise en matière de gouvernance, Guberna ne pouvait pas rester insensible aux scandales qui touchent les structures publiques de gestion et principalement les intercommunales. Il vient d'éditer une note de réflexion sur la gouvernance des intercommunales. L'institut des administrateurs classe les intercommunales en trois catégories: celles de type A qui ont 10 communes associées ou moins, celles de types B qui ont plus de 10 communes associées, et les intercommunales mixtes (type C).

L'institut rappelle qu'il faut un modèle de gouvernance adapté à chaque type d'intercommunale. *«Les intercommunales du type A auraient simplement besoin d'être sensibilisées à la gouvernance et d'analyser les points qui seraient perfectibles. Des éléments tels que la représentativité démocratique de toutes les communes au conseil d'administration (collaboration à petite échelle le permettant) et des jetons de présence alignés sur ce que perçoivent*

les membres des conseils communaux font a priori sens dans ce type d'intercommunales», suggère Guberna dans la note.

S'inspirer de bpost

En ce qui concerne les intercommunales de type B, l'institut estime qu'elles sont trop grandes pour assurer la représentativité de toutes les communes et trop complexes pour utiliser la représentativité démocratique comme seul critère de sélection des administrateurs. Vu le nombre élevé des communes et l'impossibilité pratique de leur garantir un siège au conseil d'administration (CA), il préconise la création d'un organe actionnarial à côté du CA.

Le nombre des administrateurs devrait être limité à 12 ou 15 membres en intégrant des administrateurs externes ou indépendants.

En ce qui concerne les intercommunales mixtes, Guberna propose de leur appliquer la législation taillée pour les entreprises publiques cotées en bourse (bpost, Proximus) avec des adaptations.

Il relève que de façon générale, les intercommunales fonctionnent avec des organes additionnels comme un bureau, un comité

de gestion, un comité de secteur ou encore un comité stratégique. *«Une telle pratique nécessite un éclairage critique car la complexité mène à l'opacité»,* note Guberna.

Rémunération adéquate

Il ne conteste pas la création de ces organes, mais précise que leur mise en place doit être requise par la taille de l'entreprise ou le contexte complexe dans lequel évolue l'entreprise. Mais surtout, ces organes doivent apporter une réelle valeur ajoutée au fonctionnement de l'intercommunale.

«Une attention accrue doit être accordée aux expériences et aux connaissances.»

En ce qui concerne le fonctionnement, Guberna note qu'il y a de *«larges délégations de pouvoirs de la part du conseil d'administration sans description suffisante de leur portée, ni contrôle à la mesure des compétences qui ont été déléguées»*. Pour Guberna, il faut des administrateurs de l'autorité publique, mais *«il est essentiel qu'une attention accrue soit accordée aux expériences requises, aux connaissances et à la complémentarité des administrateurs. Une première étape fondamentale est le développement d'un profil de fonction requis pour exercer le mandat d'administrateur. C'est pourquoi les partis politiques doivent aussi être sensibilisés à l'importance de choix opportuns et à l'utilisation des profils de fonctions»*. L'institut plaide pour des administrateurs indépendants.

Il défend enfin le principe d'une rémunération des administrateurs basée sur les pratiques du marché. Car il faut des représentants motivés, sérieux et qui tirent l'intercommunale vers le haut.